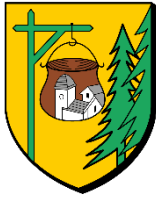


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20170510\_02

### Séance du 10 mai 2017

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
2 mai 2017

**Date d'affichage :**  
18 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Plan de financement de l'opération de  
réhabilitation-extension de la salle des sports**

M. le Maire informe le conseil municipal que, après contact avec la Préfecture, le montant de la subvention de l'État pour le projet sera de 695 564 € au minimum, combinant la DETR et le FSIL.

Cette somme, représentant environ 35 % du montant HT du projet, est inférieure d'environ 100 000 € à ce qui avait été sollicité. Toutefois, cette diminution devrait pouvoir être compensée pour moitié par une demande plus importante auprès de l'Union européenne (FEADER), avec 128 709 €.

Envoyé en préfecture le 06/06/2017

Reçu en préfecture le 06/06/2017

Affiché le



ID : 039-200057115-20170510-DCM\_20170510\_2-DE

Le conseil municipal approuve donc à l'unanimité le nouveau plan de financement ci-joint, tenant compte de ces éléments.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE